

Soins post-mortem et toilettes mortuaires

1/2

Dans les Eglises chrétiennes, il n'y a généralement pas d'obligation stricte concernant la préparation des corps, mais des traditions. Le défunt est déposé sur le dos, le visage découvert, les yeux fermés : on peut éventuellement croiser ses mains sur la poitrine, déposer un objet religieux, mais l'essentiel reste dans le respect du corps, sans autre obligation de fond.

Dans le judaïsme, pour la préparation des corps, aucun geste chirurgical ne sera entrepris, sauf obligation médicale ou juridique, conformément au précepte du respect de l'intégrité du corps post-mortem. Les «membres du dernier devoir» se chargeront de la préparation du corps, les hommes pour un défunt, les femmes pour une défunte. La toilette mortuaire obéit à un rituel précis destiné à débarrasser le défunt de toute impureté avant sa présentation devant l'Eternel.

Pour l'Islam, la toilette rituelle du défunt sera faite par un ou deux bénévoles du même sexe que le défunt. Les yeux sont fermés, tous les bijoux ôtés y compris l'alliance, les prothèses dentaires retirées. Il ne sera réalisé aucun geste chirurgical, sauf obligation médicale ou juridique, conformément au précepte coranique du respect de l'intégrité du corps post-mortem.

Salles dédiées en Etablissements de Soins: pour ces religions, la toilette des défunts nécessite un accès à une salle spécifique équipée pour le lavage des corps avec un accès à l'eau.

